



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

## **RAPPORT DU JURY**

**SESSION 2025**

**Concours** : CAPES interne

**Section** : Langues vivantes étrangères : portugais

Rapport de jury présenté par : **Isabelle Leite, Présidente du jury**

**« Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury »**

## **Table des matières**

Mot de la présidente.....	3
Bilan admissibilité et admission .....	4
Définition des épreuves .....	5
Épreuve écrite d'admissibilité .....	8
Épreuve orale d'admission .....	10
Exemple de traitement d'un dossier pédagogique .....	17
Dossier pédagogique proposé aux candidats .....	18

## MOT DE LA PRESIDENTE

Je tiens à féliciter, au nom du jury, les lauréats du concours interne du CAPES de portugais de la session 2025. Les candidats admis ont su démontrer leur capacité à construire une séquence pédagogique cohérente et à mobiliser leurs compétences linguistiques, culturelles et didactiques dans une démarche d'enseignement adressée aux élèves du secondaire. Leur prestation à l'oral s'est distinguée par une parole plus fluide et engageante, marquant une évolution positive par rapport à la session précédente.

Le jury encourage également l'ensemble des candidats non admis à persévérer. Les conseils et recommandations formulés dans le présent rapport, ainsi que dans les éditions précédentes, visent à les accompagner dans la compréhension fine des attendus du concours et à les aider à progresser.

Pour cette session 2025, 19 candidats se sont inscrits, mais seuls 4 ont déposé un dossier RAEP, ce qui interroge sur les freins qui empêchent certains candidats d'aller au bout de leur démarche. Trois d'entre eux ont été déclarés admissibles, et deux ont finalement été admis. Sur les 4 postes ouverts, seuls 2 ont pu être pourvus.

Le nombre d'inscrits demeure faible et confirme une tendance déjà observée lors des précédentes sessions. Cette diminution s'explique notamment par la création, depuis deux ans, du concours national à affectation locale (CNAL) en Guyane : les candidats de ce département, qui relevaient auparavant du CAPES interne, se tournent désormais vers ce concours spécifique. Par ailleurs, l'ouverture du CAPES interne depuis plusieurs années a permis la titularisation progressive d'un grand nombre de contractuels. Aujourd'hui, le vivier s'est réduit, à la fois en raison de la baisse des besoins liée à la diminution des ouvertures de classes, et parce que les contractuels en poste ne remplissent pas les conditions requises pour se présenter à ce concours.

Le jury remercie très sincèrement l'équipe de direction et le personnel administratif de la Cité Scolaire Montaigne à Paris pour leur accueil, leur disponibilité et leur contribution au bon déroulement du concours.

Enfin, j'adresse mes remerciements les plus chaleureux au vice-président et à l'ensemble des membres du jury pour la rigueur, l'implication et la bienveillance dont ils ont fait preuve tout au long de cette session, ainsi que pour leur participation active à la rédaction de ce rapport.

**Isabelle Leite**  
Présidente de jury

## BILAN CONCOURS EBI CAPES INTERNE

Section / option : 0433E LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES : PORTUGAIS

Nombre de postes : 4

### Bilan de l'admissibilité de la session : 2025

Nombre de candidats inscrits :	19	
Nombre de candidats non éliminés :	15	Soit : 78,9% des inscrits.
<i>Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire : 00.00, AB, HN, RD</i>		
Nombre de candidats admissibles :	3	Soit : 75% des non-éliminés

### Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne (/20) des candidats non éliminés :	11.17 / 20
Moyenne (/20) des candidats admissibles :	11.17 / 20

### Rappel

Barre d'admissibilité :	07 / 20
<i>(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 1)</i>	

### Bilan de l'admission de la session : 2025

Nombre de candidats admissibles :	3	
Nombre de candidats non éliminés :	0	Soit : 100% des admissibles
<i>Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire : 00.00, AB, HN, RD</i>		
Nombre de candidats admis sur liste principale :	2	Soit 66,67 % des non-éliminés

### Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission

Moyenne des candidats non éliminés :	12.67 / 20
Moyenne des candidats admis :	14.25 / 20

### Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non-éliminés :	11.78 / 20
Moyenne des candidats admis :	13.33 / 20

### Rappel

Barre de la liste principale :	13 / 20
--------------------------------	---------

## ÉPREUVES DU CAPES INTERNE SECTION LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

### Textes de référence

Modalités d'organisation des concours du CAPES :

- > Arrêté du 25 janvier 2021 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

Les épreuves du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES de la section langues vivantes étrangères se composent d'une épreuve d'admissibilité (étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat) et d'une épreuve orale d'admission (épreuve professionnelle en deux parties).

- Les épreuves sont notées de 0 à 20.
- Pour l'épreuve d'admissibilité et les épreuves d'admission, la note 0 est éliminatoire.
- Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

### **Épreuve d'admissibilité : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**

- **Coefficient 1**

Le dossier est adressé par le candidat au ministre chargé de l'éducation nationale dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline

concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21X29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

## Épreuve d'admission : épreuve professionnelle en deux parties

- **Coefficient total de l'épreuve : 2**

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

**Première partie : exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury.**

- **Durée de la préparation : 2 heures**
- **Durée de l'exposé : 30 minutes maximum**
- **Durée de l'entretien : 25 minutes maximum**

Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Le jury précise au candidat le niveau d'enseignement (collège ou lycée général et technologique) auquel le sujet doit être abordé. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

**Deuxième partie : compréhension et expression en langue étrangère**

- **Durée : 30 minutes maximum**

Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury. Elle consiste en un compte rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

## ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (RAEP)

L'épreuve d'admissibilité RAEP constitue un élément déterminant de l'évaluation des compétences professionnelles des candidats. Elle doit refléter une réflexion personnelle approfondie, articulée autour d'une expérience d'enseignement réelle et ancrée dans une pratique didactique construite.

Un arrêté fixe les modalités de l'épreuve, notamment en termes de longueur et de mise en page : leur respect est impératif. La maîtrise de la langue française et de la langue portugaise, tant du point de vue lexical que grammatical et syntaxique, est un critère d'évaluation essentiel. Le jury insiste sur l'importance d'une relecture attentive, dans les deux langues, afin de garantir la qualité formelle du dossier.

Certains dossiers présentent encore des formulations fautives, des maladresses de style ou des erreurs lexicales en portugais, y compris dans les consignes adressées aux élèves. Ces éléments, parfois révélateurs de lacunes linguistiques, doivent être corrigés en amont.

L'approche actionnelle et l'ancrage culturel, deux grands principes fondamentaux de l'enseignement des langues vivantes, restent de mise. Il est indispensable qu'ils apparaissent de façon manifeste dans les séquences exposées dans les dossiers RAEP.

### **Première partie : présentation du parcours professionnel**

Dans cette partie (2 pages maximum), le jury attend une présentation claire et synthétique de l'expérience du candidat. Il ne s'agit pas de reproduire un curriculum vitae, mais d'exposer les responsabilités exercées, les compétences développées et leur transférabilité à l'enseignement secondaire : conduite de projets, travail en équipe, suivi des apprentissages, gestion de groupes, etc. Cette partie offre aux candidats l'occasion de porter un regard sur leur propre parcours professionnel, en étant capable d'en souligner les caractéristiques et les évolutions. [Le référentiel des compétences professionnelles de l'enseignant](#) peut constituer un point de départ pour opérer des choix pertinents.

Les meilleurs dossiers sont ceux qui font preuve de recul sur l'évolution du parcours, en évitant à la fois la dispersion descriptive et l'autocélébration excessive. Le jury a apprécié la capacité de certains candidats à mettre en valeur de façon structurée les différentes étapes de leur développement professionnel.

### **Deuxième partie : présentation de la séquence pédagogique**

Dans cette partie (6 pages maximum), le jury attend la présentation d'une séquence d'enseignement complète, contextualisée (niveau, cycle, nombre de séances), inscrite dans les programmes et cohérente dans sa progression.

Les candidats issus de l'enseignement supérieur doivent impérativement démontrer la transposabilité de leur projet au public adolescent du secondaire, ce qui suppose une adaptation pédagogique, pas seulement linguistique.

Les dossiers les plus convaincants présentent une mise en page structurée, une rédaction soignée, une organisation en paragraphes clairs avec des titres apparents, permettant une lecture fluide. Une expression riche, précise, et une terminologie didactique maîtrisée témoignent du sérieux de la démarche.

### **Points d'amélioration**

Le jury a été confronté à un dossier peu rigoureux : l'un des candidats a présenté exactement le même dossier pour le CAPES interne de portugais et celui d'anglais, sans aucun effort d'adaptation. Or, la conception d'une séquence d'enseignement en langue vivante étrangère suppose un ancrage culturel fort dans l'aire géographique de la langue étudiée. Une telle approche générique ne saurait répondre aux exigences du concours.

Certains dossiers manquent de structuration et souffrent de redites dans la formulation des objectifs ou des démarches. Une relecture approfondie améliorerait la cohérence d'ensemble.

D'autres négligent l'explicitation des modalités d'évaluation, pourtant essentielle. Les candidats doivent expliciter clairement les compétences visées, les critères retenus, les outils utilisés (grilles, barèmes) et les attendus de la tâche finale.

Certaines séquences, bien qu'organisées en tableaux clairs, manquent de justification pédagogique. Le jury rappelle qu'un plan schématique ne saurait remplacer une rédaction construite et argumentée.

Certaines tâches finales s'avèrent en décalage avec les objectifs ou le niveau visé. Par exemple, demander à des élèves (ou des étudiants) de produire une simple affiche au terme d'une séquence ambitieuse au contenu exigeant relève d'un niveau de complexité insuffisant.

Des projets très ambitieux ou volontairement "hors cadre" (par exemple, une séquence qui "sort des schémas classiques") risquent de manquer de pertinence institutionnelle. L'ancrage dans les attendus officiels reste fondamental.

L'approche actionnelle est parfois insuffisante. Certaines activités manquent de lien avec une tâche concrète. Il convient de proposer des activités progressives, équilibrées, tenant compte de l'âge des élèves et mobilisant toutes les activités langagières.

### **Supports et documents**

Les supports proposés doivent être pertinents, adaptés au niveau des élèves, ni trop simples ni trop complexes. L'usage de documents authentiques est valorisé et le choix des documents, leur ordre d'exploitation et leur pertinence doivent être justifiés.

Des maladresses ont été relevées : par exemple, l'utilisation d'une chanson de Caetano Veloso dans une séquence sur la promotion d'une vie saine pose question en termes de cohérence. Le jury a cependant apprécié les dossiers intégrant des documents littéraires, iconographiques, audios ou vidéos.

## **L'analyse réflexive : un point clé**

Le jury déplore que trop de dossiers négligent cette partie, pourtant essentielle. L'analyse réflexive permet d'évaluer la capacité du candidat à justifier ses choix pédagogiques, à identifier les écarts entre les intentions et les résultats, et à proposer des ajustements argumentés.

Cette compétence est inscrite dans le référentiel des enseignants. Le jury attend des candidats qu'ils démontrent leur capacité à analyser leurs pratiques, à identifier des leviers d'amélioration et à ajuster leur projet pédagogique en fonction du contexte d'enseignement.

## **Annexes**

Les annexes, bien que facultatives, apportent un éclairage précieux sur la mise en œuvre des activités et les productions des élèves. Le jury recommande de ne joindre que des documents ciblés, pertinents, correctement numérotés et référencés. Il est inutile de reproduire des documents exhaustifs (œuvre intégrale, etc.).

Cette année, les productions d'élèves ont été particulièrement appréciées lorsqu'elles illustraient les effets de la séquence et les compétences développées.

## **Conclusion**

Le jury encourage les futurs candidats à aborder le dossier RAEP comme une opportunité de mettre en valeur leur engagement professionnel et leur capacité à concevoir une séquence cohérente, structurée, adaptée aux publics scolaires et enrichie d'une réflexion sur les pratiques pédagogiques. Ce n'est pas la perfection formelle qui est attendue, mais une démarche authentique, construite, lucide et porteuse d'une réelle intention didactique.

## ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

### Épreuve professionnelle en deux parties

#### Première partie : Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère

Le candidat se voit remettre un dossier intitulé "collège" ou "lycée" contenant un corpus de documents textuels, iconographiques, audio et/ou vidéo. Il dispose de 2 heures de préparation pour élaborer une séquence pédagogique à partir des supports proposés.

L'épreuve consiste en un exposé de 30 minutes maximum au cours duquel le candidat présente la séquence élaborée. Cet exposé est suivi d'un entretien de 25 minutes : les membres du jury questionnent le candidat en prenant appui sur son propos. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

#### Remarques générales :

Certains candidats, dans leur souci d'éviter les erreurs signalées les années précédentes, ont inversé les maladroites : ainsi, en s'éloignant des écueils pointés dans le rapport 2024, ils en ont généré de nouveaux.

Les dossiers sont remis aux candidats de façon aléatoire sans tenir compte de leur établissement d'exercice (collège ou lycée). Cette épreuve exige des candidats une bonne connaissance des déclinaisons culturelles et linguistiques des programmes du second degré (cycles 3 et 4 ; axes de la classe de seconde et du cycle terminal). Le jury déplore cette année que les candidats admissibles n'aient pas tous une bonne connaissance des intitulés des axes du programme en vigueur et des niveaux attendus. Une candidate a indiqué l'axe "Interactions et échanges" au lieu de "identités et échanges" et une autre a mentionné correctement "Diversité et inclusion" le renommant ensuite "Diversité et exclusion".

Le jury est particulièrement attentif à la correction de la langue française et constate que cette année les candidats ont fait preuve d'une plus grande aisance dans le maniement de la langue. Il rappelle aux futurs candidats que dans le cadre d'un oral de concours un certain registre de langue est attendu car il permet de s'assurer que le futur enseignant saura adapter son propos au contexte professionnel. La maîtrise de la langue française écrite et orale est une compétence professionnelle nécessaire pour pouvoir coopérer au sein d'une équipe pédagogique, avec les parents et les partenaires de l'établissement.

Le jury se réjouit de constater que, contrairement à l'an dernier où les candidats s'en tenaient souvent à la lecture d'un texte rédigé pendant le temps de préparation, ceux de cette session ont su s'en affranchir pour être dans un véritable échange en adoptant une parole plus spontanée, fluide et engageante, à partir de leurs notes. Toutefois, des imprécisions formelles persistent, notamment dans la référence aux documents : certains candidats omettent de mentionner le numéro du document ou présentent leur support au jury de manière inadaptée (un candidat a retourné sa feuille pour la montrer au jury).

Enfin, le jury constate cette année une nouvelle difficulté dans la gestion du temps. A l'inverse de l'an dernier, les candidats n'ont pas exploité la totalité des 30 minutes imparties pour exposer leur présentation. Il convient d'équilibrer ce temps entre les différentes parties, la

première étant consacrée au sens et à l'intérêt des documents, la deuxième à l'architecture de la séquence et la troisième à la séance détaillée. Le jury recommande aux futurs candidats de s'entraîner régulièrement à cet exercice en situation réelle afin d'être habitués à produire un travail abouti en deux heures de temps.

Le déroulement et les consignes pour cette épreuve d'exploitation pédagogique de documents sont insérés dans le dossier remis au candidat. Il convient de les lire avec beaucoup d'attention et de les respecter afin d'optimiser les chances de réussir cette épreuve.

## **Observations du jury**

### **L'exposé**

#### **1. Le sens et l'intérêt de chacun des documents**

Cette année, les candidats ont introduit le dossier de façon très maladroite. Certains ont commencé par indiquer le nombre de séances prévues sans même préciser la thématique dans laquelle l'ensemble des documents s'inscrivaient. La méconnaissance des programmes n'a sans doute pas permis à certains candidats de faire le lien avec les axes culturels. Excepté un candidat, tous les autres ont omis de présenter le sens et l'intérêt de chacun des documents. Ils ont commencé leur présentation par la mise en œuvre de la séquence pédagogique. Cela explique aussi en partie la raison pour laquelle ils ont tous terminé l'exposé avant les 30 minutes imparties.

La présentation de tous les documents est obligatoire. Le temps consacré doit être mesuré de manière à ne pas écourter la présentation du projet de séquence pédagogique qui est au cœur des attendus. Cette présentation des documents, orientée par l'exploitation pédagogique que le candidat a décidé d'en faire, est indispensable à une présentation d'ensemble cohérente. Il convient simplement d'indiquer le titre, la nature et la thématique du document sans en faire une analyse trop détaillée. Il est opportun de mentionner la ou les activités langagières qu'il permet de travailler. C'est l'occasion pour les candidats qui souhaitent écarter un document de le signaler au jury en justifiant leur choix.

#### **2. Présentation de l'architecture générale de la séquence élaborée**

Le jury regrette que les candidats n'aient pas présenté leur exposé en respectant les six points indiqués dans la consigne. L'ordre proposé vise à donner une méthode de présentation logique et cohérente de la séquence. Il est vivement recommandé de le suivre.

Les séquences proposées lors de cette session 2025 étaient composées d'un nombre adéquat de séances (entre 4 et 6, tâche finale comprise). Toutefois, cette année les candidats ont eu des difficultés à indiquer la classe destinataire et le niveau visé. Il a fallu que le jury les questionne lors de l'entretien pour qu'ils apportent ces précisions. Un candidat est totalement désemparé par la question et apporte des réponses qui révèlent une totale méconnaissance des niveaux attendus, voire du système de l'enseignement secondaire. Ainsi, il a été dit par le candidat que le niveau attendu en seconde est B1 pour les LVA, A2+ pour les LVB et A1+ pour les LVC. Le jury rappelle que les niveaux du CECRL sont fixés par les programmes et recommande aux futurs préparateurs de les connaître précisément.

Un candidat a hésité entre deux niveaux de classe de cycles différents inscrivant sa séquence dans deux axes possibles (« Représentation de soi et rapport à autrui » ou « Identités et Échanges »). Bien que les raisons de son hésitation soient entendables et judicieuses, il est impératif de faire un choix en amont de la préparation pour pouvoir mettre en œuvre la séquence de façon adaptée.

Tous les candidats n'ont pas pensé à annoncer une problématique qui est pourtant le fil conducteur de la séquence. Le jury tient à féliciter un des candidats pour la pertinence de sa problématique qui permettra à la classe de bien comprendre les enjeux de la séquence et qui les aidera à bien réaliser le projet final (Sommes-nous tous égaux devant l'employeur ? Mêmes qualifications ? mêmes salaires ? Mêmes opportunités ? Mêmes droits ?)

Un seul candidat a su présenter les objectifs culturels, pragmatiques et linguistiques de façon détaillée et au moment approprié. Les autres ont omis cet aspect ou l'ont succinctement évoqué au détour d'une activité. Les objectifs linguistiques sont insuffisamment investis par les candidats qui sont restés focalisés sur les aspects culturels et sociétaux contenus dans les documents. Il convient d'y relever les structures langagières qui viendront approfondir et enrichir les acquis des élèves permettant de définir clairement les objectifs linguistiques de la séquence. Il convient ensuite de consacrer tout au long de la séquence des temps de travail à l'assimilation de ces outils linguistiques. L'étude de la langue qui doit se faire en contexte est indispensable pour faire progresser les élèves.

Tous les candidats ont annoncé une tâche finale avant de dérouler le contenu des séances permettant ainsi au jury de vérifier qu'elle était bien l'aboutissement cohérent du parcours d'apprentissage proposé. Le jury a particulièrement apprécié le projet d'un candidat qui s'inscrivait à la fois dans une démarche actionnelle tout en étant en prise avec un document du dossier. Le document 5 propose une scène dans laquelle un migrant se trouve face à un employeur qui, malgré les qualités du migrant, renonce à le recruter. Le projet final consistait pour les élèves à participer à un entretien d'embauche en se mettant à la place du demandeur d'emploi ou de l'employeur. Ce jeu de rôle donne incontestablement à la classe la possibilité de remobiliser les arguments et les structures langagières nouvellement apprises au cours de la séquence. En revanche, un autre projet beaucoup moins pertinent était totalement déconnecté du dossier. En effet, un candidat a proposé un projet de journée touristique à travers Lisbonne afin de découvrir les différents quartiers de la ville diverse, sans aucun rapport avec la thématique centrale du dossier et des documents qui portaient sur la question de l'intégration des migrants au Portugal.

Aucun des candidats n'a fait le choix de présenter les évaluations avant de décrire clairement les différentes séances. Tous ont abordé l'évaluation au moment où elle se présentait au cours de la séquence. Nous rappelons que les évaluations font partie de l'élaboration de la séquence, qu'elles s'intègrent à la progression envisagée. Les propositions faites en matière d'évaluation étaient fragiles. Elles manquaient de consignes claires à destination des élèves ainsi que de critères précis permettant de définir les compétences ciblées pour atteindre les objectifs. Le jury constate des confusions entre les différents types d'évaluation, diagnostique, formative et sommative.

L'articulation entre les différents documents laisse à désirer également. Très peu de candidats ont explicité les liens entre les supports. Ils les ont enchaînés sans verbaliser leur logique et sans garantir une progression dans les apprentissages. A ce titre, le jury rappelle que la formation disciplinaire destinée à l'ensemble des professeurs de portugais en 2024-2025

portait sur cette thématique et il invite les futurs préparatoires à consulter l'article dédié disponible sur les sites académiques.

### 3. Exposition détaillée de la séance (première ou dernière heure de cours)

Mis à part un candidat, les autres n'ont pas réalisé cette consigne. Un candidat a détaillé le projet final et un autre a détaillé presque toutes les séances. Un seul d'entre eux a annoncé qu'il détaillerait la séance 1 et l'a réellement fait. Il importe de rappeler que l'identification de la séance qui sera détaillée est fondamentale dans l'exposé, car cela constitue le moment phare de la prestation orale. Le candidat pourra révéler sa maîtrise théorique, pratique et réflexive.

Le jury attend un développement précis de manière à comprendre concrètement comment le candidat met en œuvre les activités, quelle démarche il compte adopter et dans quelles conditions les élèves prennent contact avec les documents, comment se fait l'enchaînement des activités, quelles consignes sont données aux élèves, voire quel type d'exercices (QCM, Vrai/faux, texte lacunaire, ...) sont envisagés pour permettre l'accès au sens ou pour assimiler de nouvelles structures langagières. Le candidat doit également indiquer s'il prévoit une évaluation lors de cette séance, en précisant de quel type, et si l'activité langagière sera évaluée et sous quels critères.

Pour la séance comme pour la séquence, il convient de proposer un nombre raisonnable d'activités qui doivent être logiquement articulées de façon cohérente et placer l'élève en position de réception ou de production. Il est conseillé de varier les activités et de définir au préalable des objectifs précis pour chaque activité proposée.

Les **activités de compréhension** (écrite ou orale) proposées par les candidats ne sont souvent ni opérantes ni adaptées au niveau de classe. Par exemple, demander à des élèves de cycle terminal de dessiner pour rendre compte de leur compréhension d'une chronique relativement riche ne semble pas pertinent. De même, relever des mots précis pour rendre une compréhension globale n'est pas judicieux.

De plus, bien qu'il soit conseillé d'articuler les différentes activités langagières (comprendre pour parler), il est important de travailler la réception et l'accès au sens avant d'engager les élèves dans un travail de production.

Le jury est satisfait de constater que le recours au travail collaboratif est présent chez tous les candidats notamment lorsque les textes sont longs. La division de la classe permet par ailleurs la différenciation, notion qui est présente à l'esprit des candidats. Le travail en groupe et la désignation d'un rapporteur lors de la mise en commun permet la médiation et la prise de parole en continu.

Le jury déplore que les candidats n'aient pas suffisamment développé la mise en œuvre des activités proposées, notamment lors de la séance détaillée. Il est préférable d'écarter un document pour avoir le temps de mieux exploiter les autres. A vouloir tous les garder, les candidats les survolent et ne parviennent pas à montrer au jury ce qu'ils sont capables de faire.

Le **travail à la maison** n'a pas fait partie des priorités des candidats. Il est intéressant de proposer aux élèves de poursuivre le travail entamé en classe par des activités courtes et stimulantes qui vont leur permettre de garder le fil et de développer par ailleurs des compétences spécifiques linguistiques comme pragmatiques (recherches, montages vidéo).

### **L'entretien avec le jury**

À la suite de l'exposition de la séquence, le jury dispose de 25 minutes maximum pour échanger avec le candidat. Les questions ne sont en aucun cas des pièges mais bien l'occasion pour le candidat de revenir sur son propos qui a pu être incomplet ou manqué de clarté. Il est question ici pour le jury d'évaluer la capacité du candidat à avoir une analyse réflexive, à prendre de la distance par rapport à ses propositions et à rebondir sur les pistes avancées par le jury. Si certains candidats ont réussi à se saisir de ces pistes en démontrant un savoir-faire didactique, une ouverture d'esprit et une capacité à s'ajuster, d'autres n'y sont pas parvenus.

### **Deuxième partie : compréhension et expression en langue étrangère**

*Le candidat prend connaissance du document authentique, en présence du jury, lors de deux écoutes successives, interrompues par une pause de 60 secondes. Après la deuxième écoute – et une dernière pause d'une minute – le candidat est invité à faire la synthèse en portugais de ce qu'il vient d'entendre pendant dix minutes maximum sans que le jury n'intervienne. Cette restitution est suivie d'un entretien avec les membres du jury, toujours en portugais, à partir de ce support et ce, pendant vingt minutes.*

*Cette deuxième partie de l'épreuve d'admission, d'une durée totale maximale de 30 minutes se déroule exclusivement en langue portugaise.*

Tous les documents proposés lors de cette session du CAPES interne étaient des pistes audios authentiques d'une durée maximale de 03 :00 minutes. Cette année, afin de répondre à une demande des candidats se préparant aux épreuves du CAPES interne, le jury a inséré des hyperliens qui permettront aux futurs candidats d'entendre les audios.

Titres des documents audios proposés aux candidats : (cliquez sur le titre de l'audio pour accéder au fichier son)

- AUDIO 1 : *Área marinha protegida*

L'objectif de l'épreuve de compréhension et d'expression est de mesurer les aptitudes des candidats à comprendre les informations contenues dans un document sonore et à en rendre compte avec cohérence, clarté, fluidité, aisance et précision. Elle permet également d'apprécier leurs qualités d'analyse et de synthèse, le degré de maîtrise de l'expression orale, tout comme leurs connaissances culturelles dans les domaines qui touchent le monde lusophone.

Outre l'aptitude à comprendre la langue qu'ils seront amenés à enseigner, cette épreuve permet au jury d'évaluer la qualité de l'expression des candidats lors de leur exposé et durant l'entretien. Un concours de recrutement de futurs enseignants de langue vivante mesure le degré de maîtrise de la langue étrangère et cette épreuve permet au jury d'en apprécier le niveau. Elle vise aussi à tester la capacité du candidat à réagir spontanément aux sollicitations

de l'interlocuteur dans un contexte d'interaction langagière authentique. L'entretien avec le jury a aussi pour but d'amener le candidat à revenir sur certains détails qu'il aurait mal compris ou négligés, à explorer des pistes d'analyse ou à élargir sa réflexion. Le candidat doit veiller à développer ses idées et surtout à ne pas se contenter de réponses courtes.

L'ensemble des candidats a particulièrement bien réussi cette sous-épreuve manifestant aisance et qualité au niveau de la langue portugaise. Ils sont parvenus à dérouler leur propos en continu et de façon fluide pendant un temps suffisant. Cependant, malgré une bonne compréhension du document, ils se sont contentés d'un exposé descriptif et linéaire dans lequel figuraient les informations relevées sans proposer de regard critique sur le thème et sans élargir le propos à d'autres problématiques.

Le jury attend du candidat une introduction succincte pour expliciter le contexte du document, la problématique et les enjeux qu'elle soulève. La restitution du sens, qui ne se limite pas à la paraphrase des propos entendus, doit refléter une compréhension étendue, détaillée et donner lieu à une présentation structurée et cohérente des points pertinents, particuliers et secondaires. Le candidat doit s'appuyer sur ses connaissances pour mettre en perspective, contextualiser le document et organiser sa réflexion. Établir ensuite des liens de façon argumentée avec d'autres enjeux plus globaux pourra être apprécié par le jury.

Le jury rappelle aux candidats qu'un entraînement régulier à partir de supports audio ou vidéo couvrant les différentes normes les aidera à progresser et à répondre aux exigences de cette épreuve. Par ailleurs, il est indispensable de s'intéresser à l'actualité en général et bien évidemment à celle de l'ensemble des pays lusophones. Puisque les documents proposés abordent le thème dans le contexte de l'un des pays lusophones, les candidats ne doivent pas hésiter à relier le commentaire critique du thème à leurs connaissances de ces espaces de la lusophonie, voire à faire des liens entre eux, si le thème le permet. Cette année, les candidats sont parvenus à le faire en évoquant le projet TAMAR par exemple mais seulement dans la phase de l'entretien après avoir été sollicités par le jury.

Le jury rappelle l'importance de la prise de notes lors des deux écoutes, étape déterminante pour une restitution approfondie et pour la qualité de la communication et de l'interaction avec le jury. Il est recommandé de commencer à prendre des notes dès la première écoute, notamment pour le repérage d'informations chiffrées.

## EXEMPLE DE TRAITEMENT D'UN DOSSIER

### DOSSIER LYCEE N°1

#### ÉPREUVE PROFESSIONNELLE : première partie

#### EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE DE DOCUMENTS

*Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien*

Durée de la préparation : 2 heures

Durée de l'exposé : 30 minutes maximum

Durée de l'entretien : 25 minutes maximum

#### A. Exposé :

1. Vous dégagerez le sens et l'intérêt de chacun des documents qui composent ce dossier et les raisons qui vous ont conduit à garder tous les documents ou à en éliminer certains.
2. Vous présenterez ensuite l'architecture générale d'une séquence élaborée à partir de la totalité ou d'une partie des documents.

Dans votre exposé, vous préciserez, notamment, en justifiant vos choix :

- la classe destinataire et le niveau visé;
  - l'axe d'étude ou la notion et la problématique;
  - la tâche finale ;
  - vos objectifs ;
  - votre progression et les activités langagières que vous prévoyez de travailler pour entraîner les élèves ;
  - la ou les évaluations(s) envisagée(s).
3. Vous exposerez le déroulé détaillé de la première ou de la dernière séance.

#### B. Entretien avec le jury.

NB – Cette partie de l'épreuve se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en portugais (Arrêté du 19 avril 2013)

# DOSSIER LYCEE N° 1

## ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

**Première partie : *exploitation pédagogique de documents en langue étrangère***

**Ce dossier comprend 5 documents :**

**Document n° 1 :** Texte « Dores de crescimento »

**Document n° 2 :** Texte « Programa Integrar para o turismo »

**Document n° 3 :** Publicité et texte « Conferência Educação de Adultos »

**Document n° 4 :** Vidéo *Imigrantes em Portugal*

**Document n° 5 :** Vidéo *JRS Portugal : Algumas desculpas escondem um preconceito*

## Document n° 1

### Dores de crescimento

Raquel Moleiro, repórter deste jornal, publicou há uns anos uma reportagem magnífica, "Os escravos do rio", que contava a história dos imigrantes ilegais no trabalho clandestino que é a apanha da amêijoas na outra banda do Tejo. No final da Ponte Vasco da Gama, se olhássemos à nossa direita para o Samouco, víamos enterradas no lodo estas figuras desumanizadas, criaturas anfíbias numa faina escrava por duas razões. Primeira: é dura e mal paga; uma pessoa está ali com lodo até ao peito para ganhar uns tostões. Segunda: estes homens estavam na prática nas mãos das redes de tráfico humano. [...] Esta semana morreram dois de forma mediática. Vai mudar alguma coisa? Não. [...] Nos últimos anos morreram 11 no silêncio do senhor. [...]

Vi a notícia da morte dos pescadores numa rua que se transformou nos últimos anos num centro cosmopolita e tecnológico. Há poucos anos, a atividade económica desta rua ainda estava nas mãos de uma carpintaria. Agora tem hubs tecnológicos que acolhem altos quadros portugueses e estrangeiros; atrás dos centros tecnológicos aparecem os restaurantes, os espaços de cowork, os ginásios, as padarias tão mas tão finas que até irritam (é só pão, pá!). Antes da pandemia, ainda era uma rua que cheirava à maçã bichada da Lisboa pitoresca e atrasada; agora é um espaço de futuro. Aliás, se me dissessem há cinco anos que aquela rua no centro de Lisboa estaria assim tão cosmopolita, eu diria que era uma utopia. Mas, como em todas as utopias, há também aqui um lado distópico.

É um pouco desconcertante viver numa cidade que tem dentro de si os mais ricos do mundo, ligados à tecnologia e imobiliário, e os mais pobres do mundo, os escravos do rio, que podiam ser os escravos dos restaurantes e os escravos dos serviços de estafetas; os primeiros vivem nos melhores apartamentos, os segundos vivem nos piores e uns em cima dos outros, num regime de cama quente. É como se vivessem num submarino. Eis portanto a perplexidade: um moldavo está a morrer afogado no lodo do Samouco ao mesmo tempo que um hipster francês abre uma incubadora de unicórnios na outra ponta de Lisboa, que tem assim o Primeiro e o Terceiro Mundo dentro de si. Às vezes, fico com a impressão de que nós, lisboetas ou portugueses, somos apenas o cenário passivo destas duas populações estrangeiras que chegam devido às tais forças da globalização: os mais ricos chegam e depois precisam de um exército de criados devidamente importado junto dos mais pobres.

Sim, é estranho. Sim, tem um traço distópico, mas é o traço das grandes cidades cosmopolitas. Não podemos ficar com a nostalgia do tempo da maçã com bicho, não podemos desejar uma coisa e o seu contrário. Ou queremos crescer e tornar Lisboa numa cidade realmente europeia e cosmopolita como todas as outras cidades que admiramos ou não queremos. Eu quero e aceito estes recantos negros. Nova Iorque, Londres, Tóquio ou mesmo Barcelona ou Madrid têm todas estes recantos distópicos. Também os desejo na minha cidade.

Henrique Raposo, *Expresso*, 9/01/2025.

# Programa Integrar para o Turismo

Capacitação empresarial 18.12.2024



## Enquadramento

O Programa Integrar para o Turismo, apresentado no dia 18 dezembro 2024, é uma das 60 medidas do Programa Acelerar a Economia e trata-se de uma iniciativa que decorre de uma parceria entre o Turismo de Portugal, através da Rede de Escolas de Hotelaria e Turismo, a Agência de Integração de Migrações e Asilo (AIMA) e a Confederação do Turismo de Portugal (CTP). Este Programa visa o desenvolvimento de programas de formação/emprego, para acolhimento, qualificação e integração profissional de migrantes e beneficiários de proteção internacional em Portugal.

## Beneficiários e condições de acesso

Migrantes e beneficiários de proteção internacional(\*), maiores de idade, integrados ao abrigo de Programas coordenados pela AIMA, ou outros devidamente validados e que detenham:

- Situação regularizada
- Residência habitual em Portugal
- Situação contributiva regularizada
- Alguma capacidade de expressão em língua portuguesa ou inglesa

## Objetivos

- Contribuir para a melhoria das condições de integração dos migrantes e beneficiários de proteção internacional e prepará-los para uma integração no setor do turismo, posicionando Portugal como uma referência internacional no acolhimento destes públicos;
- Desenvolver competências pessoais, sociais e profissionais que habilitem os participantes a trabalharem em empresas dos subsectores do turismo, hotelaria e restauração;
- Desenvolver um programa de inserção no mercado de trabalho, em cooperação com as associações empresariais, que assegure a integração profissional das pessoas formadas através da realização de estágios remunerados e/ou de contratos de primeiro emprego;
- Contribuir para a responsabilidade social das empresas do setor do turismo e para o desenvolvimento da multiculturalidade da força de trabalho, reforçando o contributo do setor na construção de uma sociedade mais justa e mais inclusiva;
- Reforçar o papel das empresas na integração de migrantes e beneficiários de proteção internacional.

## Estrutura do Programa

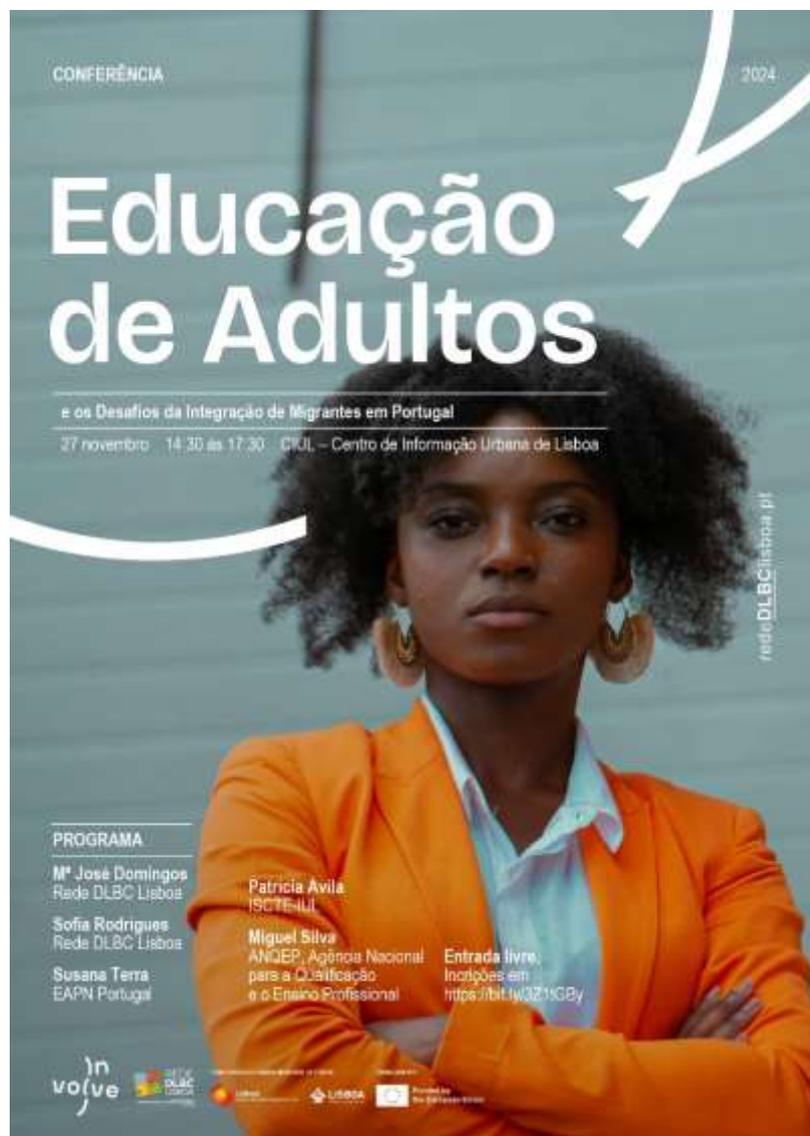
A qualificação dos participantes nos domínios do turismo, hotelaria e restauração, com vista o desenvolvimento de competências de base para o acesso à atividade profissional, concretiza-se através da realização de cursos de formação, em duas componentes que, conjugadas, visam contribuir para o acolhimento, qualificação e integração profissional dos participantes nestes subsectores:

- Componente formação técnica, a realizar na rede de Escolas de Hotelaria e Turismo, com 360 horas de formação e uma duração de referência de 3 meses e que assumem um cariz marcadamente técnico e focado na aprendizagem *learning by doing*, incluindo, também, componentes formativas nas áreas técnicas/operacionais e formação sociocultural, aprendizagem da língua e cultura portuguesas, e aquisição de *soft skills* adaptadas ao contexto nacional;

- Componente de estágio integrado, proporcionando uma aprendizagem prática em contexto de trabalho, a realizar em empresas de turismo, hotelaria e restauração, com 160 horas de formação e uma duração de referência de 1 mês.

O Programa prevê, ainda, iniciativas de capacitação de tutores e mentores para as empresas aderentes ao programa, de forma a contribuir para o sucesso e para a realização profissional e pessoal dos participantes durante o período de estágio.

Disponible sur : <https://business.turismodeportugal.pt>  
(Consulté le 22 janvier 2025)



11/11/2024

## INVOLVE | CONFERÊNCIA: "Educação de Adultos e os Desafios da Integração de Migrantes em Portugal" | 27 novembro 2024 |

Existe uma necessidade crescente de adaptar as políticas educacionais para adultos, a fim de enfrentar barreiras linguísticas e culturais que condicionam a plena participação dos migrantes na nossa sociedade. Muitos chegam a Portugal sem o domínio da Língua Portuguesa, o que dificulta a comunicação, o acesso a serviços e a inserção no mercado de trabalho.

No próximo dia 27 de novembro de 2024, entre as 14h30 às 17h30, no [Centro de Informação Urbana de Lisboa \(CIUL\)](#), em Lisboa, vai realizar-se a conferência "Educação de Adultos e os Desafios da Integração de Migrantes em Portugal", no âmbito do projeto europeu "Involve". Participe neste evento, venha conhecer os desafios que a temática levanta e dê o seu contributo.

Disponível sur : <https://rededlbclisboa.pt>  
(Consulté le 22 janvier 2025)

Document n° 4

**À consulter sur l'ordinateur**

**Document n°4** : *Número de imigrantes em Portugal já superou o milhão*

[https://www.rtp.pt/noticias/pais/numero-de-imigrantes-em-portugal-ja-superou-o-milhao\\_v1622458](https://www.rtp.pt/noticias/pais/numero-de-imigrantes-em-portugal-ja-superou-o-milhao_v1622458)

Document n° 5

**À consulter sur l'ordinateur**

**Document n° 5** : JRS Portugal : *Algumas desculpas escondem um preconceito.mp4*

## LE SENS ET L'INTÉRÊT DES DOCUMENTS

Les cinq documents proposés abordent la question de l'immigration au Portugal à travers des supports variés. Ils permettent de réfléchir aux parcours des personnes immigrées et leurs difficultés d'intégration tout en abordant les stéréotypes et les discriminations. Le corpus invite les élèves à développer leur regard critique sur ces enjeux de société. Il peut permettre un travail interdisciplinaire en lien avec l'enseignement moral et civique, ou l'histoire-géographie.

### **Document 1 – Texte « Dores de crescimento »**

Ce texte journalistique, de type chronique, tiré du quotidien *Expresso* et daté du 09/01/2025, dénonce la précarité et l'invisibilisation des travailleurs immigrés clandestins au Portugal, en particulier ceux employés à la récolte des *amêijoas* (palourdes) dans l'estuaire du Tage. L'auteur s'appuie sur une enquête précédente pour décrire des conditions de travail proches de l'esclavage et soulève l'indifférence persistante de la société face aux décès de ces travailleurs. Il met en parallèle cette réalité sombre avec la transformation récente de certains quartiers de Lisbonne en espaces « branchés » et hyperconnectés, illustrant un contraste saisissant entre prospérité technologique et misère sociale. Ce texte permet d'aborder de façon critique les effets de la mondialisation, les dynamiques d'intégration ou d'exclusion et les inégalités urbaines. Il peut être exploité pour des activités de compréhension de l'écrit, d'expression écrite argumentée ou pour préparer un débat en interaction orale.

### **Document 2 – Texte « Programa Integrar para o turismo »**

Ce texte informatif tiré du *Diário de Notícias* du 15/11/2023 présente un programme gouvernemental portugais nommé *Integrar para o Turismo* et visant à favoriser l'intégration professionnelle de migrants et de réfugiés dans le secteur du tourisme, avec l'appui d'agences pour l'emploi et d'entreprises partenaires. Il insiste sur l'apprentissage du portugais, la reconnaissance des qualifications et l'accompagnement personnalisé, autant de leviers pour une insertion durable. Le document met en lumière l'action des politiques publiques en matière d'intégration, tout en soulignant les besoins de main-d'œuvre du secteur touristique. Il constitue un support pertinent pour une activité de compréhension de l'écrit pour aborder ensuite dans le cadre d'une activité d'expression orale les enjeux économiques, linguistiques et sociaux liés à l'accueil des populations immigrées.

### **Document 3 – Publicité et texte « Conferência Educação de Adultos »**

Ce document tiré de *Agência ECCLESIA* du 26/10/2023 associe une affiche annonçant une conférence internationale sur l'éducation des adultes à un court article présentant ses objectifs. L'événement met l'accent sur l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie comme outil d'inclusion, notamment pour les personnes migrantes. Il aborde également la question de l'accès à la formation pour les publics vulnérables et la valorisation des compétences acquises en dehors des cadres formels. Ce double support – visuel et textuel – se prête à un travail de compréhension de l'écrit, de lecture d'image et à des activités de médiation, en particulier pour reformuler ou résumer l'information à destination d'un pair.

### **Document 4 – Vidéo « Imigrantes em Portugal »**

Ce reportage de *RTP Notícias*, du 26/01/2024, présente des données actualisées sur l'immigration au Portugal, où la population étrangère représente désormais 10 % des résidents. Il met en lumière le rôle essentiel de la main-d'œuvre immigrée dans l'économie nationale, tout en soulignant les défis liés à l'intégration. Le document évoque également la perception de l'opinion publique, souvent influencée par des idées reçues et une surestimation du nombre réel de migrants. Il insiste sur la nécessité d'un engagement réciproque entre les sociétés d'accueil et les personnes immigrées. Ce support peut être utilisé pour des activités de compréhension de l'oral et donner lieu à une production orale ou écrite argumentée mettant en avant une réflexion critique sur les stéréotypes.

**Document 5 – Vidéo « JRS Portugal : Algumas desculpas escondem um preconceito »**

Ce très court spot de 30' publié par le *Jesuit Refugee Service (JRS)* au Portugal en 2024, met en scène des entretiens d'embauche au cours desquels des employeurs, d'abord enthousiastes à la lecture du CV, changent d'attitude en découvrant que les candidats sont des personnes immigrées. S'ensuit une série de fausses justifications (« Tu ne t'identifies pas bien à nous », « Tu ne parles pas encore assez bien la langue »), immédiatement contredites à l'écran par les vraies raisons implicites (« Tu ne t'habilles pas comme nous », « Je ne te comprends pas bien et cela me gêne »). Le message dénonce le racisme dissimulé sous des arguments politiquement corrects. Ce support court et percutant se prête à une analyse critique des stéréotypes et peut être mobilisé dans des activités d'interaction orale ou d'expression écrite argumentée sur la question de la discrimination à l'embauche.